

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.143.B

Suivi des pesticides dans l'air par l'ATMO : demande de subventions Fonds vert (mesure PCAET)

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **25**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Elise VOUVET à Pascal MONIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_143B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.143.B**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**SUIVI DES PESTICIDES DANS L'AIR PAR L'ATMO : DEMANDE DE SUBVENTIONS
FONDS VERT (MESURE PCAET)**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : Néant

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Santé-environnement

ODD 9 : Encourager l'innovation favorable au Développement Durable

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

GrandAngoulême adhère à l'Atmo Nouvelle Aquitaine depuis 1995. Cette adhésion permet le suivi réglementaire des concentrations dans l'air de différents polluants (particules, oxydes d'azote, ozone, ammoniac, dioxyde de soufre), ainsi que le suivi des pollens.

En ce qui concerne les pesticides dans l'air, les mesures ont commencé en Nouvelle-Aquitaine dès 2001. Elles ont été initiées par l'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux exigences des Plans Régionaux de Qualité de l'Air (PRQA). Depuis, chaque année, les campagnes de mesure ont été renouvelées en variant les typologies de sites étudiés afin de couvrir différentes problématiques telles que la proximité de vignes, de vergers, les zones de grandes cultures ou la présence de pesticides en centre-urbain.

Pour fiabiliser la connaissance interannuelle de l'exposition aux pesticides des populations, à l'échelle de la région, 4 sites fixes de référence ont depuis été définis, en collaboration avec les intercommunalités :

- le site de Bordeaux depuis 2017,
- le site de Poitiers (depuis 2003),
- le site de GrandAngoulême à Saint-Saturnin (depuis 2015),
- le site de Montroy, situé dans la Plaine d'Aunis (depuis 2021).

Le projet consiste à réaliser, annuellement, de février à novembre, des mesures des pesticides dans l'air. Depuis 2015 et jusqu'en 2026, les prélèvements s'effectuaient sur la commune de Saint-Saturnin, afin de mesurer l'influence viticole du Cognacais dans un secteur géographique mixte : périurbain, viticole et de grandes cultures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_143B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Un nouveau site de prélèvements, situé sur le territoire de GrandAngoulême, homogène avec le périmètre de Saint-Saturnin, est en cours d'identification.

Le suivi des pesticides dans l'air permet à l'Atmo Nouvelle-Aquitaine de rédiger un rapport régional annuel publié sur le site de l'association.

Ce suivi contribue à l'amélioration des connaissances sur la diffusion et la rémanence des pesticides dans l'air, en fonction notamment des variations climatiques annuelles pour ses polluants, dont la présence dans l'air n'est actuellement pas réglementée

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Suivi sur 1 an	20 378 €	ETAT - Fonds Vert 2026 (80% coût HT)	16 302 €
		Autofinancement	4 076 €
Coût opération	20 378 €	Total Financements	20 378 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention notamment auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, et toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_143B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/20263